

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JUILLET 2021**

Nombre de Conseillers : 45  
En exercice : 45  
Présents : 29  
Pouvoirs : 11  
Votants : 40

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 01/07/2021

Le 8 juillet 2021, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

**Présents** : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Laëticia BORDELIER, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Carole DEMANGE, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Brigitte KLEIN, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

**Absents excusés** : Cécile BAUDOUX (Pouvoir Marc PECHOUX), Emilie BERTHOLON (Pouvoir Stéphane BERTHOMIEU), Fabien BIHLER (Pouvoir Stéphane BERTHOMIEU), Jean-François CHANTELOUBE (Pouvoir Michèle NUGUET), Patrick CHARRONDIERE (Pouvoir Amina LEGHNIDER, absente), Anne-Marie DEGUEURCE, Daniel DOMPOINT, Nicole DUGELAY (Pouvoir Jacques CORMORECHE), Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir Carole BONTEMPS-HESDIN), Bernard GRISON (Pouvoir Frédéric VALLOS), Vincent LAUTIER (Pouvoir Nathalie TISSERAND), Patrick NABETH (Pouvoir Yves DUMOULIN), Amina LEGHNIDER, Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN), David POMMIER (Pouvoir Michèle NUGUET),

**Secrétaire de séance** : Armand CHAUMONT.

**OBJET : FINANCES – Budget ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2021 - Décision modificative n°1**

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président chargé des Finances, présente la proposition de décision modificative n°1 du Budget ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2021 qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement (dépenses et recettes) 36 626,52€

Cette décision modificative permet :

**En fonctionnement :**

- Correction d'écritures de 2020 erronées. Des titres de redevance d'assainissement non collectif ont été encaissés toutes taxes comprises (TTC) par la CCDSV, par le biais des P503, alors qu'ils auraient dû être encaissés hors taxe (HT) et la TVA collectée aurait dû être déclarée à l'Etat. Pour corriger ces écritures, il est nécessaire :
  - D'annuler les titres de 2020 en 2021 en réalisant des mandats au compte 673 pour un montant global de 40 289,18€ ;
  - De refaire les titres pour le montant HT de 36 626,52€ ;
  - D'équilibrer l'écriture par une diminution des crédits du compte 604 Achats d'études et de prestations de services pour -3 662,66€, correspondant à la TVA collectée.
- D'augmenter les crédits au compte 6742 subventions exceptionnelles d'équipement, pour le versement des aides aux administrés qui mettent leurs installations d'assainissement non collectif aux normes, pour un montant de 30 000€, cette écriture est équilibrée une diminution des crédits du compte 604 Achats d'études et de prestations de services pour - 30 000€

**En investissement :**

Pas d'écriture en investissement

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 24/06/2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n° 1 du Budget ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2021 suivante :

D/R	n° op.	n° chap	n° cpte	n° service	FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Observations
					Libellés	Modification de crédits	Modification de crédits	
D		011	604	8103	Achats d'étude et de prestations de services	-33 662,66		Equilibre budgétaire
D		67	6742	8103	Subventions exceptionnelles d'équipement	30 000,00		Augmentation des crédits pour le versement des aides aux administrés qui mettent leurs installations d'assainissement non collectif aux normes
D		67	673	8103	Titres annulés sur exercices antérieurs	40 289,18		Annulation de plusieurs titres de redevance d'assainissement non collectif de 2020 qui ont été enregistrés sans TVA collectée, régularisation des écritures comptables HT et TTC et déclaration de la TVA collectée à faire sur le budget 2021
R		70	7062	8103	Redevance d'assainissement collectif		36 626,52	
					<b>TOTAL</b>	<b>36 626,52</b>	<b>36 626,52</b>	

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **09 JUIL. 2021** A Trévoux, le 08/07/2021  
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20210708-2021C135-FI  
Affichage le :

**09 JUIL. 2021**

Le Président,  
Marc PECHOUX

